

Axe 3.3.2 : Adapter l'organisation de l'établissement public aux nouvelles orientations

Axe 3.3.2 : Adapter l'organisation de l'établissement public aux nouvelles orientations

La réforme des parcs nationaux a entraîné une profonde évolution des métiers des agents de l'établissement public. Celui-ci doit donc se réorganiser afin de prendre en compte au mieux ses nouvelles missions, ce qui passe non seulement par plus de transversalité entre les différentes équipes pour répondre aux questions d'animation territoriale, mais également par un redéploiement géographique pour mailler au mieux l'ensemble du territoire et notamment des nouvelles communes adhérentes.

Référence ID de l'article : #3893

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-19 14:10